

2008/313 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 4 600 euros à l'Association CRIAS-Mieux Vivre, 1 cours Albert Thomas - 69416 Lyon cedex 03 et annulation de la subvention de 4 600 euros attribuée à l'Association "Mieux Vivre" par délibération du 18 février 2008 (à la suite du traité de fusion/absorption signé entre les associations CRIAS et Mieux Vivre) (Direction du Développement Territorial) (BMO du 09/06/2008, p. 1145)

Rapporteur : Mme GUILLAUME Sylvie

(Adopté.)